

VILLE DE SAINT-FLORENTIN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° CM_2026_014

Objet : Désignation des personnes qualifiées à l'Ehpad des hortensias

Vu:

- Le code de l'action social et des familles et notamment les articles L.123-4 et suivants, R 123-1 à R 123-38 et R 123-62 à 123-65
- la délibération 2026_045 du 2 avril 2026 portant sur la désignation des représentants de la commune au conseil d'établissement de l'Ehpad des Hortensias

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner deux personnes qualifiées en compléments des personnes élues au conseil municipal ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Sont désignés personnes qualifiées au conseil d'établissement de l'Ehpad les Hortensias :

- SCHWENTER Marie-Claude ;
- COUDERT Françoise.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera :

- Transmis à M. le Préfet de l'Yonne
- Affiché dans la collectivité,
- Publié au recueil des actes administratifs

Saint-Florentin, le 03/04/2026
Le Maire, Yves DELOT

